

Harcèlement sexuel au travail : campagne d'information pour les apprentis

La fondation Action Innocence, en collaboration avec l'association romande CIAO, lance le deuxième volet de sa campagne d'information sur les phénomènes de harcèlement. Destinées aux jeunes de 14 à 18 ans qui font leurs premiers pas dans la vie active, trois nouvelles capsules vidéo décryptent les situations de harcèlement sexuel dans un contexte professionnel et encouragent les personnes concernées à demander de l'aide.

Diffusées sur les sites et les réseaux sociaux des deux organismes, les vidéos sont à découvrir sur le site www.actioninnocence.org/publication/harcèlement-sexuel-au-travail. Lancée en juin 2024, la campagne couvre quatre thématiques : après le harcèlement de rue et le harcèlement sexuel au travail, elle abordera ensuite le harcèlement psychologique au travail et le (cyber)harcèlement-intimidation entre élèves.

Chaque phénomène de harcèlement est illustré par deux vidéos courtes, des témoignages basés sur des situations réelles qui mettent en lumière les comportements auxquels les jeunes peuvent être confrontés. Ces témoignages sont

accompagnés d'explications et de l'éclairage d'un-e expert-e. Une troisième vidéo, plus longue, définit le phénomène de manière plus détaillée, en se référant au cadre légal et en apportant des conseils. Pour le harcèlement sexuel au travail, l'association Le Deuxième Observatoire, centre de compétences en matière de prévention du harcèlement au travail, et la Dre Caroline Dayer, experte en prévention et traitement des violences et des discriminations, ont participé à la rédaction des scripts.

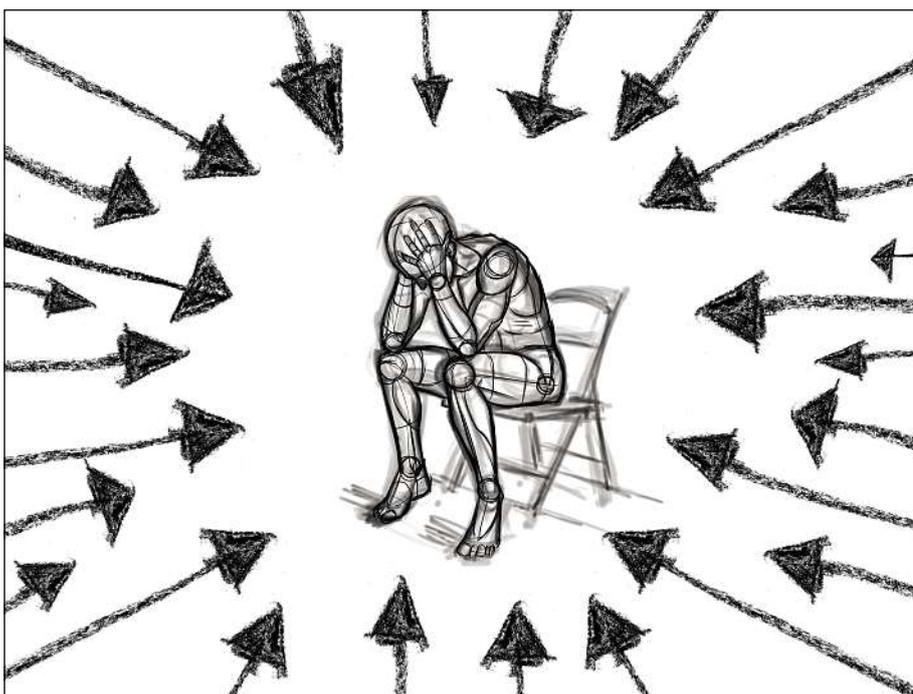
« Il n'est pas rare que des stagiaires, des apprenti-e-s, ou des personnes en formation soient pris pour cibles, car leur situation peut rendre encore plus difficile

le fait d'oser en parler, de peur que cela ne préteigne la suite de leur formation ou de leur parcours professionnel, voire que cela ne mette fin à leur apprentissage », affirme Valérie Huber, cheffe de projets et co-responsable du Deuxième Observatoire. « Le travail de prévention se montre fondamental pour que chaque personne puisse être informée concrètement sur les différentes formes que peut prendre le harcèlement sexuel en contexte professionnel, tout comme sur le cadre légal et les ressources à disposition », souligne Dre Caroline Dayer.

Une étude de la Confédération confirme l'ampleur du phénomène

Dans le cadre de la Stratégie Égalité 2030, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont publié en décembre 2024 une étude sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Elle démontre qu'en Suisse un tiers des personnes salariées y a été confronté et relève une différence marquée entre femmes (44 %) et hommes (17 %).

Les jeunes et les personnes en formation professionnelle sont aussi davantage concerné-e-s : au cours des douze mois précédant l'enquête, un tiers des femmes âgées de 16 à 25 ans a subi une forme de harcèlement sexuel au travail. Si tous les secteurs sont touchés, les métiers en contact étroit avec la clientèle (par exemple, dans l'hôtellerie et la restauration, le secteur bancaire, les soins) sont d'autant plus exposés. Quant aux auteur-ric-e-s, il s'agit le plus souvent de collègues hommes de même niveau hiérarchique que la personne ciblée, bien que les femmes fassent souvent état de harcèlement par un supérieur.



Source : Gerd Altmann / Pixabay

Il n'est pas rare que des stagiaires, des apprenti-e-s, ou des personnes en formation soient pris pour cibles dans les cas de harcèlements.

Ces chiffres confirment les conclusions d'autres enquêtes, comme celle du syndicat Unia menée en 2019 auprès de 800 apprenti-e-s : un tiers avait déjà été la cible de harcèlement sexuel en milieu professionnel.

Du (cyber)harcèlement au harcèlement sexuel au travail

Depuis 25 ans, Action Innocence s'engage dans des thématiques liées au numérique. Toutefois, il est primordial d'inscrire le (cyber)harcèlement dans un contexte plus large : les pratiques numériques ne peuvent être traitées de manière isolée car elles sont une extension des interactions sociales et des expériences vécues dans le monde physique. Aussi, la fondation y répond en traitant le harcèlement de manière holistique.

« Fidèle à sa mission de prévention, la Fondation vise à fournir aux jeunes les outils nécessaires pour leur permettre de réagir et de se protéger face à toute forme de harcèlement », précise Tiziana Bellucci, directrice générale de la fondation Action Innocence.

L'association romande CIAO, qui gère le site ciao.ch, constate que de nombreuses situations de harcèlement ne sont pas considérées comme telles et passent souvent inaperçues, bien qu'elles puissent avoir des répercussions importantes. Laura Krenzi, responsable de projet, l'explique : « Beaucoup de situations de harcèlement sont encore banalisées, ce qui peut plonger les victimes dans un profond sentiment de solitude. Le harcèlement sexuel, en particulier, peut entraîner des conséquences graves, comme l'abandon d'une formation ou une atteinte significative à la santé mentale. Il est donc essentiel de sensibiliser les jeunes à ces situations et de les encourager à demander de l'aide. »



Fondation Action Innocence

4 rue Viollier, 1207 Genève
Tél. 022 735 50 02, contact@actioninnocence.org
actioninnocence.org

Association romande CIAO

Av. de Riant-Mont 1, 1004 Lausanne
Tél. 021 311 92 06, info@associationciao.ch
associationciao.ch, ciao.ch

Source 1

admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-103407.html

Source 2

unia.ch/fr/points-forts/apprenti-e-s/harcelement-sexuel-et-mobbing-a-lapprentissage